

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 NOVEMBRE 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Fonds de dotation « Saint-
Germain Patrimoine et
Nature » - désignation des
membres représentant la
Ville au Conseil
d'Administration**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 janvier 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 23 janvier 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 janvier 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TAINOTTESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 21 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Madame AZRA, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame AGUNET, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL,

Avaient donné procuration:

Madame TEA à Monsieur JOLY
Monsieur OPHELE à Madame PHILIPPE
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur RICOME à Monsieur de l'HERMUZIERE
Madame DORET à Madame VERNET
Monsieur CHELET à Madame de JACQUELOT
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame BURGER à Madame AZRA
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Madame PEYRESAUBES
Monsieur ALLAIRE à Madame GUYARD
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Monsieur GOULET à Madame PERINETTI
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

Etait absente:

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance:

Madame VERNET

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20191121-19-I-04bis-DE
Date de télétransmission : 23/01/2020
Date de réception préfecture : 23/01/2020

OBJET : FONDS DE DOTATION « SAINT-GERMAIN PATRIMOINE ET NATURE »
DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la création du fonds de dotation nommé « Saint-Germain Patrimoine et Nature », il convient, conformément aux statuts de ce fonds, de désigner les quatre membres qui vont représenter la Ville au sein du Conseil d'administration.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret sauf si à l'unanimité, le Conseil décide de procéder à main levée.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Madame Sylvie HABERT-DUPUIS
Monsieur Benoît BATTISTELLI
Monsieur Mark VENUS
Monsieur Eric JOUSSE

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET (procuration à Madame PERINETTI), Monsieur MORVAN, Monsieur CADOT (procuration à Madame LESGOURGUES), Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur DEGEORGE, Madame GOMMIER (procuration à Monsieur LAZARD) Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame RHONE votant contre, Monsieur LAZARD, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

DESIGNE Madame Sylvie HABERT-DUPUIS, Monsieur Benoît BATTISTELLI, Monsieur Mark VENUS, Monsieur Eric JOUSSE représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration du fonds de dotation « Saint-Germain Patrimoine et Nature » avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.